

Nom : **Baudoin** l'affectation créée matriculaire créée
 Prénoms : *Henri Emile* Surnom : *[Signature]*

18-2-1912
 Numéro matricule du recrutement : **438**

Classe de mobilisation : *1*

ÉTAT CIVIL.

Né le *15 Mai 1885*, à *Holzyrac* canton de *Dieulefit*, département de *La Drôme*, résidant à *Holzyrac*, canton de *Dieulefit*, département de *la Drôme*, profession de *Cultivateur*
 fils de *Isidore* et de *Chauvin Marie*, domiciliés à *Holzyrac*, canton de *Dieulefit*, département de *la Drôme*.
 N° *30* de tirage dans le canton de *Dieulefit*.

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *bruns*, yeux *marbrés*, front *découvert*, nez *long*, bouche *moyenne*, menton *ronde*, visage *ovale*.
 Taille : 1 m. *64* cent. Taille rectifiée : 1 m. *64* cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). *3*
 militaire (2). *exercé*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon service armé.

2575 contrôlé le 23-3-37

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal (*1*° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Evacué le 8 mai 1916. Hôpital N° 20 Evreux. Hôpital 12 à Neufchâteau le 8 juin 1916. Hôpital 14 Castres le 14 juin 1916. Hôpital 15 le 15 juin 1916. Hôpital Milit. Armée des Bords le 7 septembre 1916. En Convalescence le 28 septembre 1916. Au dépôt le 30 janvier 1917.
Epouiné pour 1° - suropertive pulmonaire 3° - pour opertive chirurgicale sur nature des lésions génitales. Ord. de la C. de Valence du 12 octobre 1937 - 20 M. ins. le 10% acquis pour l'achèvement de la base droite. Aucun signe de lésion pulmonaire en activité - 3° - ins. le 100% à titre provisoire - Epididymite bacillaire droite en activité opérée en Mai 1937 - Ord. de la C. de Valence du 22 février 1938 - Admis à pension définitive de 100% plus 1° degré à compter du 12 octobre 1937 - 20 M. ins. du 23 novembre 1938 -

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Campagne contre l'Allemagne Aux Armées NNE du 8 août 1914 au 8 mai 1916. Artillerie du 9 mai 1916 au 28-11-1917. du 3 mars 1918 au 15 Mars 1918 - du 4 Juin 1918 au 15 Juillet 1918.

Libéré du service militaire le **15 OCT 1934**

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. *13° régiment d'infanterie*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Rég. d'Art. Montélimar 22° Rég. Prof. 22° Rég. de chât.*
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *23° B. C. P. sans affectation*
ACN° 2575

NUMÉRO au répertoire du corps.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

| Dates. | Communes. | Subdivisions de région. | D domicile ou R résidence. |
|--------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|
| | <i>La Beugud de Mazene</i> | | |

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | DATE de la LIBÉRATION du service militaire. |
|-------------------------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---|
| | | | | |

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5° partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6° partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7° partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Nom :
Prénom :
Né le :
de :
à :
de :
fils de :
à :
N° :

18-2-1922
Numéro matricule du recrutement : 438
Classe de mobilisation :

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils bruns
yeux noirs, front découvert
nez long, bouche moyenne
menton ronde, visage ovale
Taille : 1 m. 64 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3
militaire (2). exercice

Dans l'armée active.

1 Incorporé au 5^e régiment d'infanterie à compter du 7 octobre 1908. Arrivé au Corps et Détach. 11^e classé le 8 octobre 1908. N° 823. Seul gendarme dans la disponibilité le 29 septembre 1908. Certificat de bonne conduite, "accordé".
Rappelé sous les drapeaux (Mobilisation générale) le 3 août 1914. Arrivé au corps le 5 août 1914. Auxiliaire NINE le 1^{er} septembre 1914. Campagne contre l'Allemagne du 5 août 1914 au 27 septembre 1914.
Élu à l'ennemi le 24 septembre 1914 au Nord-Ouest de Beaumont. (Mouche et M...)
Secours controuvé (note du Maire d'Alayrac du 8 février 1919.)
Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} octobre 1908.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 19^e régiment d'infanterie
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 19^e Rég. d'Inf. Montelinas
22^e Rég. d'Inf. de Châlons
23^e B. C. P. sans affectation
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. ACN° 2548

NUMÉRO au répertoire du corps.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

3 Classé service auxiliaire d'après le décret de la zone des armées par la commission de réforme de Montelimar du 21 mai 1914 pour le pachy pleurite droite parti au 22^e Bataillon de chasseurs le 26 mai 1914. Rendement service auxiliaire par la commission de réforme de Chambéry du 24 août 1914 pour : pleurite, Somme suspecte. 77. Déclaré invalide par le conseil de réforme.
A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 2^e Rég. d'Infanterie du 22 Août au 13 Septembre 1911
A accompli une 2^e période d'exercices dans le 2^e Rég. d'Infanterie du 13 au 29 mai 1913.
Passé dans l'armée territoriale le

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

288
627
151

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

| Dates. | Communes. | Subdivisions de région. | D domicile ou R résidence. |
|--------|----------------------|-------------------------|----------------------------|
| | La Bégude de Mazenod | | |

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

4 L'année campagne par la Commission de réforme et l'annulation du 24 septembre 1914 pour : pleurite chronique droite le 10 août 1914. En suris d'appel jusqu'au 21 Décembre 1914 maison Baudouin Sidore à Alayrac D^o du 2^e B^o de Lyon du 6-11-1914. Parti du corps le 29 novembre 1914. Suris prolongé jusqu'au 21 février 1915. 1^{er} mai 1915.
Entre au corps le 3 Mars 1918. Parti du corps le 16 Mars 1918. Entre au corps le 14 juin 1918. En suris d'appel jusqu'au 21 Août 1918. Atelier de Prestige Baudouin à La Bégude de Mazenod D^o du 2^e B^o de Lyon du 6 juillet 1918. Parti en suris le 17 juillet 1918. Suris prolongé jusqu'au 20 Mars 1919.

| ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS | | | | DATE de la LIBÉRATION du service militaire. |
|--|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---|
| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | |
| | | | | |

(1) L
(2) L
(3) P
P
P

Mis en congé illimité de démobilisation le 24-4-1919
6^{me} (3615) échelon. Dépôt démobilisateur. SERT.
Maintenu service auxiliaire, proposé pour pension temporaire inv. temp^{te} 15% par la Comm. de réforme de Valence du 17-6-1920 pour : "Reliquat de pleurite droite" affecté au 2^e Bataillon de chasseurs pied Nord. Maintenu service auxiliaire proposé pour pension définitive inv. 10% pour "pachypleurite base droite, amélioration état général et local" par la Comm. de réforme de Valence du 8 Mars 1922.

struction du 4 décembre 1889.
dra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
urné.
iliaire.
sposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)